



Contrat de ville

Contrat conclu entre l'État et les collectivités territoriales pour organiser la mise en œuvre d'actions concrètes et concertées en vue d'améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers dits prioritaires pour prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine.

Les acteurs garants de sa réalisation

Le contrat de ville englobe une multiplicité d'acteurs institutionnels, à savoir : l'Etat, les établissements publics, les intercommunalités, les communes, le département, la région, les organismes de protection sociale, les acteurs du logement, les acteurs économiques...

Les habitants, principaux acteurs du contrat de ville

Vous souhaitez participer à l'attractivité de votre quartier ? C'est possible ! Grâce aux conseils citoyens. Ces conseils citoyens font leurs propres propositions. Le but ? Associer les habitants aux décisions prises dans le cadre du contrat de ville. Ils permettent d'être des lieux d'échanges entre habitants, de développer leur expertise d'usage, d'assurer leur représentation dans toutes les instances du contrat de ville et de constituer un espace permettant de valoriser les initiatives.

Pour en savoir plus : consultez la page [Conseils citoyens](#) sur le site de la Ville de Laval



Le dispositif Argent de Poche





Accès au droit et à la citoyenneté du contrat de ville



Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

- CONTACT

Contrat de ville et
cohésion sociale
Place du Général Ferrié
Bâtiment Laval
Economie Emploi
53000, LAVAL

☎ 02 43 49 86 60

NOUS CONTACTER

- ACTUALITÉS





COHESION SOCIALE

**CONCOURS
D'ÉLOQUENCE : LA
FINALE Vendredi 24 mai**

 **RSS**

 **TOUTES LES ACTUALITÉS**

LAVAL AGGLOMÉRATION

1, Place du Général Ferrié
CS 60809

53008 LAVAL Cedex

02 43 49 46 47

02 43 49 46 50

laval-agglo@agglo-laval.fr